

Les classes Segpa

Une classe Segpa est spécialement conçue pour accueillir des élèves de la 6ème à la 3ème qui rencontrent de graves difficultés scolaires. Ces difficultés ne peuvent être surmontées uniquement par des mesures de soutien scolaire.

Quand intégrer une Segpa ?

Après la CM2

Lorsqu'un enfant fait face à d'importantes difficultés scolaires à la fin de son année de CM2, l'équipe pédagogique peut lui proposer une orientation en classe Segpa. Cependant, cette orientation n'est pas obligatoire et dépend de la décision de la famille du jeune.

Au collège

En fin d'année de 6e, il est possible qu'un jeune soit orienté vers une classe Segpa. Au cours du conseil de classe du deuxième trimestre, le chef d'établissement informera la famille du jeune de cette éventualité. Cette proposition de réorientation est toujours non obligatoire.

À savoir : la classe Segpa peut aussi être proposée au lycée, généralement, à la fin de la seconde.

Déroulement de la scolarité

La classe Segpa regroupe un petit nombre d'élèves (16 au maximum), qui bénéficient tous d'un suivi individualisé. Ainsi, les élèves de cette classe suivent les mêmes programmes d'enseignements que ceux de la voie générale, mais avec des adaptations et des aménagements spécifiques pour répondre à leurs besoins et surmonter leurs difficultés.

Que faire après une Segpa ?

Les classes Segpa

À la fin d'une classe Segpa, la plupart des élèves s'orientent vers une voie professionnelle.

Les jeunes ont deux possibilités : soit intégrer un centre de formation d'apprentis (CFA), soit suivre une formation en lycée professionnel. Dans les deux cas, ces voies permettent de préparer un Certificat d'Aptitudes Professionnelle (CAP) au cours de deux ans d'études.

Ressources utiles :

<https://eduscol.education.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte>

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo40/MENE1525057C.htm>

[Les Dispositifs de l'Éducation Nationale](#)